

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE
DU CANAL DE CARPENTRAS



Extrait du Registre des Délibérations

DATE DE CONVOCATION : 08/04/2024

DATE DU CONSEIL SYNDICAL : 22/04/2024

N° DELIBERATION : 2024-19

OBJET : Remboursement des frais engagées par Madame Mélanie RICHARD

	Nbre de membres en exercice	22
	Nbre de membres présents ou représentés	19
	Nbre de suffrages exprimés	19
VOTE	Pour	19
	Contre	
	Absentions	

Présents : M. André BERNARD (Président), Frédéric MAILLET (Vice-Président), Luc BARTOLO, Frédéric FRIZET, André ROUX, Daniel LEYDIER, Guillaume VANDERSTEEN, Franck REY, Sébastien CLAUDEL, Guillaume GRETER, Olivier JACQUET, Michel BRES, Rémy SALIGNON, Brigitte TRAMIER, Thierry USSEGLIO (Syndics).

Syndics Titulaires ayant donné procuration :

M. Marie Hélène ARGENCE à M. André BERNARD
M. Michel GONTIER à M. Guillaume GRETER
M. Jean Marc LONG à M. Frédéric MAILLET
M. Jérôme ROUCH à M. André ROUX

Absents Excusés : M. Michel RECORDIER, Clément LAUZIER, Stéphane POINT (Syndics).

Le Président expose que pour les besoins des services de l'ASA, Madame Mélanie Richard Adjointe de direction, a fait les achats suivants :

- Impression du document contractuel : 52.15 €
- Frais d'autoroute (Assemblée Générale de l'AIRMF le 09/04/2024, à Arles) : 7.70€

Un tableau récapitulant ces dépenses ainsi que les factures sont joints à la présente délibération

Après avoir pris connaissance de ces deux factures, le Président demande qu'elles lui soient remboursées dans leur totalité.

Le conseil syndical
Après en avoir délibéré

- Approuve le remboursement des factures présentées par Mme Mélanie Richard (adjointe de direction) pour un montant total de 59.85 €.
- Donne tous pouvoirs à son Président pour effectuer ces remboursements

Pour copie conforme
Le Président du Syndicat

ASSOCIATION SYNDICALE
DU CNAF DE CARPENTRAS
Président

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

Récapitulatif dépenses engagées par Mme Mélanie RICHARD				
Date	Fournisseurs	Personnes présentes	Type de frais	Montant TTC
29/03/2024	Hello Print		Communication Contrat Canal	52,15 €
09/04/2024	ASF		Frais autoroute	7,70 €
		total		59,85 €

Adresse de livraison

Mélanie RICHARD
ASA DU CANAL DE CARPENTRAS
232 AVENUE FREDERIC MISTRAL
84200 CARPENTRAS
0626424912

adresse de facturation

Mélanie RICHARD
ASA DU CANAL DE CARPENTRAS
232 AVENUE FREDERIC MISTRAL
84200 CARPENTRAS
0626424912
VAT number FR03200099745

#3946885**Des détails**

Client: #1418424
Facture d'achat: #3946885
Date de facturation: 29-03-2024
Commande: #4427847 Posté sur 29-03-2024
Paiement: mc

La description**Quantité** **Montant total**

Livrets agrafés	1	40,47 €
- Format fermé: A4 (210 x 297 mm)		
- Nombre de pages (couverture incluse): 28		
- Type de papier: Mat		
- Épaisseur du papier des pages intérieures: 170 g couché mat		
- Épaisseur du papier de couverture: 250g couché demi-mat		
- Finition supplémentaire sur la couverture: Sans finition		
- Quantité: 10		
	Sous-total (taxe excl.)	40,47 €
	Expédition (taxe excl.)	2,99 €
	Taux de TVA 20 % au 43,46 €	8,69 €
	Le total	52,15 €



La certification FSC / PEFC s'applique uniquement sur les produits portant la mention FSC / PEFC.

BP198
ASF 84107 ORANGE CEDEX
Tel: 3605

RECU
N° R1001814132110200167
Date.....09/04/24
Sortie.....AVIGNON NORD
Entree.....StMartin_Crau
Classe-tarif..1 km..072

PRIX HT.....6,42 euros
TVA 20,00%.....1,28 euros
PRIX TTC.....7,70 euros

Paiement.....7,70 E ..CB

N° carte:XX07